

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS prises par le  
SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE  
Lors du BUREAU SYNDICAL DU 28 janvier 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le vingt huit janvier à dix heures trente le Bureau Syndical du Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique s'est réuni en présentiel dans les locaux du SYADEN à Carcassonne et en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET.

Étaient présents les titulaires et les suppléants avec possibilité de vote :

AMIEL Freddy, BANQUET Régis, CLERGUE Guy, COMBETTES Roland, LAPEYRE Alain, LUCIEN Gérard, MONIE Jean-Marie, MOUNIE Serge, NAVARRO ESTALLE Françoise, SGIAROVELLO Michel, VERONIN-MASSET Jean-François.

Ont donné procuration :

Étaient absents ou excusés : ALBAREL Arnaud, BARO Hervé, CATHALA Caroline, QUAGLIERI Jean-Pierre, RIVEL Tamara.

Étaient présents sans possibilité de vote :

Secrétaire de séance : CLERGUE Guy

Le Président de séance, demande l'approbation du compte-rendu de la précédente séance. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le président expose seule décision à l'ordre du jour de ce bureau syndical de rentrée.

### **Délibération n° 2025-01**

**Objet : Solidarité avec la population et le territoire du département Mayotte -Cyclone Chido**

Monsieur le Président indique que suite au cyclone dévastateur Chido survenu sur l'île de Mayotte, une chaîne de solidarité s'organise avec la FNCCR et les syndicats d'énergies de l'Occitanie, Territoire d'Énergie d'Occitanie (TEO), pour répondre aux besoins du territoire de Mayotte.

Cette initiative collective pourrait prendre les formes suivantes en fonction des capacités et des choix des syndicats :

- Mobiliser les compétences des adhérents pour apporter des solutions techniques et opérationnelles adaptées ;
- Mobiliser des moyens financiers pour la reconstruction nécessaire des services d'électricité, d'eau et d'assainissement ;
- Soutenir les projets de coopération entre les territoires métropolitains et Mayotte.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels, en particulier aux réseaux électriques, que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, le SYADEN souhaiterait s'associer à cette démarche collective pour apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Deux modalités d'interventions s'offrent aux collectivités en matière de solidarité nationale.

En premier lieu, les collectivités peuvent verser leurs dons à un fonds de concours spécifique: « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des

calamités naturelles ». Ce fonds de concours alimente un programme « conditions de vie outre-mer » sous la responsabilité de la direction générale des Outre-mer.

Et dans un second lieu, une association existante peut recueillir les dons des collectivités.

S'agissant de la contribution fléchée notamment sur l'électrification, il nous semble que le travail collectif piloté avec l'appui et les relais des organismes identifiés sur place permet d'apporter des réponses concrètes, adaptées et durables à cette crise.

Dans cette perspective, il est proposé de privilégier la réalisation d'une subvention auprès d'Électriciens sans frontières (ESF), laquelle donnerait lieu à la communication d'un bilan des actions réalisées sur place.

En effet, cette association est une ONG qui lutte depuis 1986 contre les inégalités d'accès à l'électricité et à l'eau dans le monde, en partenariat avec des acteurs locaux, et qui a mis en place une opération spécifique suite au cyclone dévastant le département de Mayotte.

Le Bureau Syndical ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido en versant une aide de 3 000 € à l'association Electriciens Sans Frontières avec l'établissement d'un bilan des actions réalisées,
- de l'autoriser à signer tout document et à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

Monsieur le Président remercie les vice-présidents.

Monsieur le Président présente l'état d'avancement de plusieurs sujets en lien avec la réforme qui menace sensiblement l'existence du FACE et son système de péréquation de l'électrification rurale, mais aussi avec le déploiement de la fibre optique, le déploiement du réseau bas débit LoraWan, les bornes de recharge pour véhicules électriques, l'éclairage public via un logiciel...

Les prochaines séances seront organisées les mardi 18 février et 4 mars 2025.

La séance est levée à 11h45.

**Le Président  
Du Syndicat Audois d'Energies  
Et du Numérique  
Régis BANQUET,**

